

L'ABELLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY. NOUVELLE-ORLEANS. Jeudi, 21 Février 1828.

M. PIERRE DERBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

LEGISLATURE D'ETAT.

Dans sa séance d'hier, la Chambre des Représentants a discuté le bill relatif à la translation du Gouvernement à Baton Rouge. Le bill a été rejeté à une majorité de 21 voix contre 19; mais on doit le reprendre aujourd'hui en considération.

CONSEIL DE VILLE.

Continuation de la séance du 16 Février. M. Renoir, l'une des victimes du dernier incendie, demande l'autorisation d'élever un petit bâtiment briqueté entre poteaux. La pétition restera déposée sur le bureau.

M. Lanna demande que trois reverberères soient placés aux environs du marché. Des désordres fréquents, des assassinats même y ont été commis à la faveur des ténèbres. M. Canonge regarde cette proposition comme insuffisante. Il désire qu'une instruction positive de faire exécuter les ordonnances sur l'éclairage, soit adressée au voyer de la ville. Au lieu de reverberères, on n'a dit-il, dans la presque totalité du faubourg Marigny que des poteaux à demi pourris. — La motion de M. Canonge est adoptée.

M. W. Regan, pétitionnaire, réclame de la ville une indemnité pour le travail d'un esclave mis à la chaîne pendant plusieurs mois, sans avoir été porté sur les listes de la geôle. M. Blanc se plaint de ce sujet que les travaux du canal St. Bernard aient été discontinués.

M. Canonge fait la même observation sur les ouvrages publics du faubourg Marigny, et seconde la motion de M. Blanc qu'un comité soit nommé pour s'assurer de la quantité de coquilles qui ont été déposées dans ces divers endroits.

M. M. Blanc et Lanna sont désignés pour faire un rapport sur l'état des travaux du canal St. Bernard.

La pétition de M. Regan est reprise. Mrs. Palfrey et Blanc croient qu'il est juste d'accorder l'indemnité demandée. M. Burthe s'y oppose par la raison que la pétitionnaire a négligé de se conformer aux ordonnances en faisant inscrire son esclave à la mairie.

M. Rodriguez cite l'article de l'ordonnance portant que tout nègre mis à la geôle, paie 25 cts. par jour, et qu'about de trois jours s'il n'est pas réclamé, il est mis à la chaîne, sans que le propriétaire ait droit à aucune indemnité.

M. Lanna cite un fait qui lui est personnel à l'appui du préopinant. M. Canonge considère la chose différemment. Il a vu que personne n'est admis à plaider ignorance de la loi, mais il soutient en même temps qu'il ne faut pas exécuter avec une précision trop rigoureuse des réglemens de police qui, bien qu'utiles en eux-mêmes peuvent quelque fois blesser l'équité. Il existe un principe moral qu'il importe aussi d'observer, c'est que nul n'a le droit de s'enrichir aux dépens d'autrui. Si la lettre de l'ordonnance est contraire au pétitionnaire, il est protégé d'un autre côté par un espèce de contrat tacite qui n'est pas moins obligatoire que s'il était écrit. Si le travail de l'esclave a été utile à la communauté, son maître a des droits à une compensation qu'on ne saurait lui refuser sans injustice.

Le débat continue entre Mrs. Rodriguez, Lanna, Blanc et Palfrey, et le renvoi à Samedi pour plus amples informations, est enfin ordonné.

Sur motion, le conseil s'occupe ensuite des ordonnances relatives aux chalans. Ces ordonnances ne leur accordent que 12 jours pour opérer leur déchargement, et pourtant quelques-uns restent 4, 5 et même 6 mois à la même station, et le même revenu a été perçu jusqu'à trois fois sur un seul chalan. M. Canonge est d'avis que ces abus ne doivent être imputés qu'à la non-exécution des ordonnances. Il faut, dit-il, s'en prendre au maire de cette négligence; et Mrs. les membres du conseil devraient faire arrêter eux-mêmes tous les délinquans de cette sorte dont ils auraient connaissance. En modifiant une ordonnance qui ne saurait avoir d'effet rétroactif, le conseil s'expose à mille procès de la part du fermier de cette branche du revenu.

Le secrétaire donne lecture de l'ordonnance, dont M. White demande qu'on supprime le 1er. article en laissant subsister le second qui porte que toute personne qui réclamera ou recevra d'un propriétaire de chalan plus de 6 piastres de droit, paiera une amende de 100 piastres au profit de la ville.

Après quelques observations de M. Burthe qui se plaint d'une diminution d'environ 4000 piastres dans le produit de cette ferme, M. Canonge propose, comme amendement à l'article, qu'à l'avenir tout fermier ou toute autre personne qui réclamera ou recevra d'un propriétaire ou maître de chalan 6 piastres de plus qu'il n'a droit de recevoir, paiera une amende de 100 piastres, moitié au profit de la ville, moitié au profit du dénonciateur—adopté.

(Le reste à demain.)

Faux monnoies. Messrs. Conrad et McLean, l'un maréchal des Etats-Unis et l'autre grand constable de Philadelphie, ont fait arrêter plusieurs de ces fléaux de la société sur une montagne près de Reading, où l'on a trouvé plusieurs milliers de faux billets. Le maréchal et Mr. McLean ont fait plusieurs voyages à la montagne avant de réussir parfaitement dans leur capture, et

ont voyagé jour et nuit pendant tout le mauvais tems dernier; depuis six mois, la police de Philadelphie, directement ou indirectement a fait saisir plus de 8300, 000 de fausses monnaies, ainsi que 14 ou 15 planches du travail le plus parfait, qui avaient servi à l'impression de ces mêmes billets.—Gazette de Phil. du 26 Decembre.

Nos lecteurs doivent se rappeler que nous avons publié Jeudi dernier une lettre reçue par une personne de cette ville d'un officier américain servant sur l'escadre en station dans la Méditerranée, dans laquelle il annonce que deux de nos frégates croisaient devant Smyrne pour porter du secours aux Chrétiens en cas de nécessité. L'auteur de cette lettre pense que si les Turcs commencent à massacrer les Chrétiens, les frégates américaines commencent à bombarder la ville; nous sommes vivement intéressés à apprendre quelle part nos compatriotes auront pris dans cette guerre.—/b.

Extrait du Journal de Commerce, de Paris.

Nous publions le discours prononcé par M. Vassal, président du collège du 3e arrondissement, à l'ouverture de la séance; c'est apparemment le seul que nous aurons à citer comme exprimant avec franchise le sentiment des devoirs imposés par la loi au citoyen chargé de présider aux opérations du scrutin. M. Vassal renonce formellement à l'emploi des moyens illégaux trop souvent pratiqués pour gêner la liberté des suffrages. Il déclare qu'il n'admettra aucun bulletin ouvert.

L'administration n'a désigné M. Vassal au choix du roi que pour diviser les voix des électeurs constituotionnels; car elle ne pouvait se flatter de la gagner aux intérêts de sa coterie. M. Vassal a donc accepté cette manœuvre, en renonçant publiquement à toute concurrence avec M. Casimir Périer. Charge contre son gré de fonctions dont le titre suffit pour rendre suspecte l'indépendance de celui qui les accepte, il a su les remplir avec honneur en ne recevant d'instructions que de la loi.

Les électeurs apprécieront la loyauté conduite de M. Vassal. Messieurs, a-t-il dit, nous sommes réunis pour remplir un grand devoir, pour exercer le plus noble, le plus important de nos droits politiques; nous avons à élire un député.

N'oublions pas Messieurs, que pour siéger avec honneur à la chambre des députés, il faut un homme d'un caractère ferme, courageux; d'une sévérité de principes qui ne lui permette aucune transaction avec les fausses doctrines; d'un désintéressement éprouvé qui le rende inaccessible aux suggestions de la faveur et de l'ambition.

Defenseur du trône, il faut qu'il le soit également de nos libertés publiques et privées, qu'il veille au maintien rigoureux de la charte et des institutions constitutionnelles qui en sont la conséquence. Son devoir est d'être sévère dans l'examen des comptes des deniers de l'état, de lutter avec énergie, soit contre les abus que la faiblesse laisserait introduire, soit contre les infractions à nos lois constitutives qui l'arbitraire ou la force voudraient tenter.

La nécessité d'un bon choix nous commande, Messieurs, de ne pas nous laisser influencer par aucune considération particulière, par aucune affection personnelle. Donnons nos suffrages au plus digne; nous aurons fait notre devoir. Le député que nous enverrons à la chambre saura faire le sien.

Pour moi, Messieurs, appelé par le roi à l'honneur de vous presider, je justifie la confiance de S. M. je mériterai la vôtre en remplissant mes fonctions avec zèle, droiture, impartialité.

Votre président, Messieurs, est le même homme qui, aux élections précédentes, a été nommé par vous membre du bureau de votre collège électoral; il a la satisfaction de réunir autour de lui, les anciens collègues avec lesquels il est l'honneur de siéger à ces époques solennelles. Fort de sa conscience, je me présente aujourd'hui dans cette assemblée avec la même indépendance, les mêmes sentimens, les mêmes principes; je ne les trahirai jamais!

Commercial.

New-York, 26 Janvier. Cotons.—Les demandes pour cet article continuent à être fermes, et les ventes depuis trois jours, s'élèvent à environ 700 balles, parmi lesquelles 175 Nlle. Orléans de 10 1/2 à 12 cents; 80 Mobile, nouvelle récolte et belle marchandise, à 10 1/2; et le surplus en Lpands de 9 à 10 cts. dont 150 balles sont de la Georgie, vieille récolte.—Nous n'avons pas d'arrivages en ce moment, et notre approvisionnement est considérablement réduit—les détenteurs ont été en conséquence, à même de traiter plus avantageusement, et dans quelques transactions des ventes ont été faites à une augmentation de 1/4 à 1/2 cent sur les cotes fixes avant la réception des derniers avis d'Europe. Nos cotes sont conséquemment améliorées. Commercial List.

FEUILLETON.

Il existe un moyen sûr de rendre les toits, même de bardeaux, incombustibles. C'est de les arroser d'une quantité suffisante d'eau aluminée. La proportion est d'environ dix livres d'alum pour une barrique d'eau de soixante gallons. Ce procédé peu dispendieux si l'on songe aux résultats qu'il procure, est maintenant adopté dans la plupart des théâtres Européens pour mettre à l'épreuve du feu les décorations et les autres matières les plus prompts combustibles.

Un voyageur qui arrive de Londres nous apprend qu'une caricature obtenue en ce moment beaucoup de succès dans cette vil-

le. Elle représentait une balance, dans l'un des plateaux de laquelle se trouve un homme vigoureux et corpulent, assis, s'appuyant de toutes ses forces sur 19 volumes in-8. C'est Walter Scott et son Histoire de Napoléon. Dans l'autre plateau se trouve un petit homme ayant à la main un petit volume. C'est Thomas Moore et le poème des Amours des Anges. Ce dernier plateau emporte l'autre, malgré tous les effets de l'historien romancier. On voit que justice se rend au-delà de la Manche, et que les compatriotes du baronnet ne sont point complices de sa mensongère histoire. (Journal de Paris.)

HENRIETTE (Mlle SONTAG) A BERLIN. (Troisième et dernier Article.)

Les jours eurent des ailes. Les arrangements pris furent exécutés. Tous les adorateurs furent bannis du salon. Le concert fut annoncé avec le plus grand éclat, et trois jours avant celui qui avait été désigné, il ne restait plus une seule place qui fût disponible.

Le matin de ce jour fatal, on annonce chez Henriette le comte de K... Un vieillard se présente sous le titre de plénipotentiaire d'une cour d'Allemagne. Arrive la veille à Berlin, il a voulu se procurer un billet pour entendre la cantatrice qu'on ne reverra plus ensuite sur le théâtre. On l'a refusé; il n'a plus d'autre ressource que de s'adresser à elle. Henriette lui exprime son regret; mais elle ne peut disposer d'aucune place, puisque toutes ont un possesseur.

Faudra-t-il donc, dit le comte, renoncer à toute espérance d'entendre une merveille dont on m'a tant parlé?—Je ne sais qu'un moyen de parer à un si grand malheur, dit Henriette en souriant; c'est de me permettre de vous chanter quelque chose ici même. Le comte fut transporté de plaisir, et après l'avoir entendu, lui prit la main, et, en la serrant, lui passa rapidement au doigt une bague magnifique et disparut.

Ne disons rien de l'enthousiasme dont le soir fut témoin, des couronnes de fleurs qui furent jetées à la transfuge et des lauriers qu'elle versa en se séparant de l'auditeur.

Le lendemain matin, un ministre du culte reforme demanda à la voir, lui peignit la situation douloureuse d'une famille tombée dans la misère, et dont un secours d'argent pourrait changer le sort. Henriette vole à son secrétaire, et va pour tirer un des rouleaux provenant de la recette de la veille, tout à coup elle s'arrête: Non, dit-elle, c'est le bien de ma famille; je ne puis donner ce qui est à moi. Elle détache de son doigt la bague du comte de K... et la remet au vénérable prêtre. Dieu vous récompensera, ma fille, lui dit-il avec un accent prophétique.

Il voulait de sortir lorsque parut le comte de K... Aimable Henriette, lui dit-il, je n'emploierai pas de détours avec vous; le prince mon maître est-veuf; il vous a vue, il vous aime...

—Arrêtez! s'écria Henriette; qu'il votre visite d'hier, et cette bague... oh! pourquois j'ai-je donné?... Et elle ordonna déjà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

—Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il m'explique de cette bague!

—Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser. Depuis long-temps, il a résolu d'abdiquer les droits de sa principauté en faveur de son frère, et c'est sa main qu'il vous offre; un mot de vous, et je vous salue comme son épouse.

Henriette garda un moment le silence, paraissant chercher non sa réponse, mais les termes dont elle devait l'envelopper: Si je respectais moins votre caractère, Mlle le comte, dit-elle, j'aurais peine à croire à une pareille résolution de la part d'un prince. Quoi qu'il en soit, je vous dois un aveu sincère. Quand vous auriez à m'offrir un trône, je ne l'accepterais pas. Ma main est engagée à un artiste comme moi, à un jeune homme que j'aime et dont je suis aimée.

"Noble, excellente fille, viens sur mon cœur, dit le comte en lui tendant les bras; tu seras mon enfant. Dès le même instant, la porte s'ouvrit, et Werner, se précipitant aux pieds du vieillard, s'écriait: Henriette, c'est mon père!

Le soir même, Henriette et le jeune homme s'avancèrent dans la chapelle du comte et se mirent à genoux. Le ministre bénit leur union, et Werner mit au doigt de son épouse la bague d'alliance: Quelle fut la surprise d'Henriette! c'était celle qu'elle avait donnée le matin pour secourir des malheureux; elle leva les yeux et reconnut le prêtre!!!

MRS. les Souscripteurs du BAL DE WASHINGTON sont priés de faire prendre leurs billets chez Mr. J. Davis. Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées Commissaires du Bal.

- Thos. Urquhart, M. Andry, V. Duplessis, G. Green, E. A. Canon, H. W. Palfrey, H. C. Cammack, Alex. McCoy, M. Cruzat, J. B. Leprêtre, J. S. McNeil, J. M. Kennedy.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Araunes general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix: \$2 50. CH. JOURDAN & Co. 21 fév. Libraires, rurs Royale et Ste. Anne

SALLE D'ORLEANS. ANIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE WASHINGTON.

Le Bal et Souper, en célébration du jour de la naissance de Washington, devant avoir lieu Vendredi prochain 22 du courant; MM. les Souscripteurs sont priés de vouloir bien se réunir ce soir à 5 heures du soir à la Salle d'Orléans, pour procéder à la nomination des commissaires et rédiger les réglemens. 20 fév.



De nouvelles Martiniques. PORT DE LA Nlle-ORLEANS. Expédiés. Navire Charles Adams, Henderson, N. York. T. Nicolet et co. Arrivés.

3 chalans de l'Alabama, avec 1100 balles coton à J. G. Banks et co. 1 chalan de l'Alabama, avec 330 balles coton à J. Annot. Brick Navy, de Casline.

Entrés. Brick Child, Mayo, de Boston, avec une cargaison assortie de marchandises à W. Tufts, Howers, Osborn et Bowers, Lincoln et Green, Wilkms et Linton, A. Whiting et co. Palfrey et Worthington, et au capitaine. Brick Bruce, Peterson, de la Havane, avec 400 sacs café 60 cts sucre à J. W. Zacharie et co. 100 cigares à M. Whitehead a bord.

Brick Janus, Payne, de la Havane, avec 365 sacs café et une quantité de fruits à J. Armstrong. Brick Huron, Fairfield, de Kennebunk, test. Goelette Industry, Sprout, New-York, avec une cargaison à J. Ladae, Peuch, Bien et co. J. H. Field, J. Darvont, Yard et Bois, W. A. Gasquet, J. Collis, Phelps et Hancock, Foster et Hutton, W. S. Leonard, W. Caldwell, J. H. Field, J. G. Chamberlain.

Brick Columbia, Jameson, de Richmond—à ordre. Navire Alabama, Badger, de Baltimore, avec une cargaison à Dicks, Booker et co. J. Bolger, W. Zacharie et co. J. B. Caldwell. Goelette John Biggles, Mighor, de New-York, avec une cargaison à S. T. Coit, Foster et Hutton, Thompson et Grant.

Goel. Henri, Ashby, de São la Marina, à Gordon et Forstall. Goel. Truler, Burrow, de Vera Cruz, avec une cargaison à Guilberrt Martineau, J. Nicolet et co.

Arrivés au Détour des Anglais. Le brick Mary, de St. Barthe. En vue. Le brick Louisiana, de Portland. Arrivés au Buisson.

Bateau à vapeur American, Sheffield, de la Mobile, et destiné à faire régulièrement ces voyages—13 ps. et 25 esclaves. La goelette paquebot Orléans, Monroe, en 24 heures de la Mobile, à J. P. Payson, avec 32 balles coton à G. L. Depeyster, 50 esclaves à ordre—2 passagers.

En Rivière. Goel. Little Zoe, Beman, du Texas. Navire Hero, Fell, Liverpool, avec un chargement assorti à J. W. Zacharie et co., H. Henderson, Taylor, Grimshaw et Sloane, Demuistoun, Hall et co. Rogers, Shcomb et co. T. Nicolet et co. et au capitaine.

Brick Mary, Jordan, St. Barthelémy, sur lest. MEMORANDUM. Navire John Adams, pour ce port, est parti de New-York le 23 Janvier.

Navire Shaw, Shaw, do do de Charleston le 1er. Février. Brick Fanny, Driscoll, do, a été expédié à N. York le 24 Janvier. Brick Milton, do do le 25 do. Brick Washington, Gray, do à Boston le 21. Navire Cassander, do do le 26 do. Goel. Doctor, do à Wilmington le 17 do. Brick Caroline, do à Baltimore le 24 do. Brick Orion, parti de ce port, est arrivé à Boston le 20 Janvier.

Navire John Linton, et Conveyance, do à New York le 26 do. Brick Julia, do do le 27 do. Arrivé à Boston, brick George, Thaxter, 25, A New-York, le 22, goelette Active. A Gravesend, navire Columbus, Tucker.

THEATRE D'ORLEANS. Seconde et dernière représentation de Mlle. BOOTH. JEUDI 21 FEVRIER 1828. ANDROMAQUE.

Tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, dans laquelle Mlle. BOOTH jouera le rôle d'Orste. Mlle. Booth, sensible à l'accueil qu'il lui a fait du public, au Théâtre d'Orléans, s'est rendu à l'invitation qui lui a été faite par l'administration, de jouer encore une fois le rôle d'Orste, avant son départ, pour répondre au désir d'un grand nombre de personnes qui n'ont pu avoir de loges à la première représentation et de celles qui désirent le voir une seconde fois.

Le spectacle sera terminé par La Famille du Porteur d'Eau, Vaudeville en un acte de Scribe.

LOTTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, PREMIERE CLASSE—POUR 1828. Le tirage aura positivement lieu le Samedi 8 Mars 1828. PROSPECTUS.

Table with 4 columns: 1 prix de 87,000 est 87,000; 1 " " 6,000 " 6,000; 1 " " 5,000 " 5,000; 1 " " 4,000 " 4,000; 1 " " 3,000 " 3,000; 1 " " 2,720 " 2,720; 6 " " 1,000 " 6,000; 13 " " 500 " 6,500; 156 " " 70 " 10,920; 780 " " 10 " 7,800; 7800 " " 5 " 39,000.

8760 prix } 24,360 Billets } 897,440 15600 blancs } Prix des Billets; Billets entiers, \$5; moitiés, 2,50; quarts \$1,25. J. F. RIBETTY, Directeur. L. POTTIER, Administrateur. Tous les ordres devront être francs de ports et seront exécutés avec promptitude, s'adressant à J. F. RIBETTY rue du Chartres, N° 134. 20 fév.

70 billets font du nord, récemment reçus et à vendre par J. P. PAYSON

ON SALE, a quantity of superfine Irish potatoes, 17 tons Queenton slates, 18 tons Courressand Ditchess slates; received by the Bolivar, from Belfast; apply to dec 19 CURELL, LESASSIER & KILSHAW



TIRAGE DU 16 FEVRIER, DE LA LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE, 1re. classe; Qui sera tirée positivement le Samedi 8 Mars.

Sont les numéros qui sont sortis. LOTTERIE De l'Eglise Catholique, 1re. classe; Qui sera tirée positivement le Samedi 8 Mars. Lots gagnants: 1 lot de 7000, un de 6000, un de 5000, un de 4000, un de 3000, un de 2720, six de 1800, douze de 500, 155 de 70, 730 de 10, et 7800 de 5. Ce qui forme un capital de 97,440 piastres. Ceux qui désirent acheter des billets, ou ceux qui voudraient renouveler leurs billets gagnants, peuvent s'adresser à l'heureux Bureau de

P. V. BARBET, Rue St. Louis, No. 37. Prix des billets—cinq piastres, moitiés deux piastres et demie, quarts dix escalins. On pourra aussi en avoir dans LA LOTERIE DE L'ETAT, Qui sera tirée après, et dont les lots principaux sont de 150,000, 120,000, 100,000, 80,000, &c. Le prix des billets est de 10 piastres. Cet office No 37, rue St. Louis, en face de la Bourse de Hewlett, est toujours ouvert pour toutes sortes d'affaires d'échange en traites ou monnaies étrangères, soit en doublon, napoleons ou souverains etc. sans cours, aux taux les plus bas d'es-compte. 19 février

Dans le Tirage dernier de la LOTTERIE De l'Eglise Catholique DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. Les numéros suivants sont sortis: 1—7—26—29.

On sera payé de suite en argent, ou en renouvellement de billets, dans la Loterie prochaine de l'Eglise Catholique, 1ère. classe de 1828, Qui doit se tirer le 8 Mars prochain, En s'adressant au BUREAU DE MALCOLM, No. 36, rue de Chartres, à l'enseigne de la fleur de Tulipe, ou à celui No. 132, rue de Chartres, en face de la Bourse. 19 février

LES Commisaires des bateaux à vapeur ont de tout autre embarcation, sont prévus de ne point recevoir à bord un malade esclave nommé BUCKEPORT d'envoyé par le capitaine de ce bâtiment, de 5 pieds 7 pouces anglais de taille, de figure agréable. Il a été frôlé sur l'échelle pour arranger, il parle anglais et français, lorsqu'il partit, il était vêtu d'un gilet rouge, d'un pantalon américain, rayé bleu et blanc, et d'un chapeau de la même étoffe. Une récompense de 15 piastres sera donnée à quiconque fera connaître au sous-général le lieu où il est recueilli, ou bien, le fera dans une des prisons de cet Etat. Et si ledit esclave est hors de cet Etat, 200 piastres seront données à quiconque l'aurait reconnu passant ou travaillant à bord d'un steam-boat, ou de tout autre embarcation, après toute fois que le fait sera prouvé devant une cour compétente de cet Etat. 11 fév.—31. J. S. BRUNGER.

Demande d'une Cuisinière. ON désirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

Oil, wine, and Olives.—The subscribers have just received and offer for sale—20 casks Marseilles cleared; 94 baskets olive oil; 40 boxes olives—entitled to discount. J. W. ZACHARIE & co., 83 Royal st. Jan 15

Tresorerie de l'Etat de la Louisiane. NOUVELLE-ORLEANS, 7 Fév. 1828. Ce BUREAU EST transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi. F. GARDERE, Tresorier de l'Etat.

AVIS.—LE BUREAU du Tresorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines; dans le même appartement où se trouve celui du Tresorier de l'Etat. A. CRUZAT, Tresorier de la Paroisse. 7 Fév.

INSTITUT HELVETIQUE. AFIN de donner plus de latitude à son plan d'éducation, Mr. De Fernex vient de s'associer Monsieur Wheelwright du Massachusetts, jeune homme aussi recommandable par ses talents que par ses qualités personnelles. Licencié au collège de Brunswick, Mr. W. se chargera de toute la partie Anglaise de l'Instruction. L'Institut de M. de Fernex, offrira ainsi aux jeunes gens la double avantage de préparer les uns à être admis dans les collèges des Etats-Unis, et de fournir aux autres un cours complet d'éducation. Toutes les branches d'enseignement seront successivement traitées dans l'ordre de leur importance et du degré d'attention qu'elles exigent. Des règles douces, mais sévèrement observées, donneront à cet Institut le caractère d'une Ecole Helvétique. La mémoire y sera toujours aidée par l'intelligence. Tout ce qu'un étudiant aura compris, et la liaison des principes naturels aux principes raisonnés soigneusement appréciée. En un mot, les jeunes gens y apprendront à devenir un jour des hommes instruits, raisonnables et moraux. L'Institut est ouvert au domicile de Mr. de Fernex, rue Royale, N° 116. 17 janv.

Le sousigné ayant été menacé par l'incendie d'un dernier, s'est vu obligé de déménager ses effets; et plusieurs outils d'armurerie et armes à feu se trouvant de marque au sousigné, il prie instamment les personnes qui en auraient reçu chez elles, de vouloir bien lui en donner connaissance, afin qu'il les fasse rendre.

Il prie également les personnes qui ont pris à la Garde de Ville, ou tout autre part, dans la nuit de l'incendie, des fusils, dans la croyance de prendre les leurs, sont aussi priées de les faire rapporter chez lui, afin qu'il puisse s'assurer de ce qui a pu avoir été volé. 8 février— ADOLPHE DUHART.